

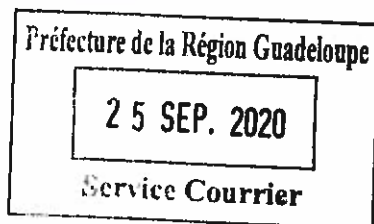


**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

VILLE DE BASSE-TERRE

Session Ordinaire du 23 Septembre 2020

Délibération affichée
Le **25 SEP. 2020**



Effectif du Conseil : 33
Présents : 23
Absents et Excusé(es) : 06
Procuration(s) : 4

N° d'ordre : 34/2020

Domaine d'intervention : 4.1/ Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

L'an deux mil vingt et le Mercredi vingt-trois du mois de Septembre, à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du dix-sept Septembre 2020, s'est réuni à huis clos dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire **Monsieur ATALLAH André**.

La convocation a été affichée en Mairie, le 17 Septembre 2020.

PRESENTS : M. ATALLAH André, Maire ; M. GUILLAUME Bernard, 2^{ème} Adjoint au Maire ; M. RUART Alex, 4^{ème} Adjoint au Maire ; Mme RODES Brigitte, 5^{ème} Adjoint au Maire ; M. BOYAU Alex, 6^{ème} Adjoint au Maire ; Mme PAISLEY Yanetti, 7^{ème} Adjoint au Maire ; M. GENDREY Roland, 8^{ème} Adjoint au Maire ; Mme OTTO Julie, 9^{ème} Adjoint au Maire. M. MIRRE Jocelyn ; Mme LESTIN Léna ; Mme LYSIMAQUE Maguy ; M. TABAR Patrice ; Mme JEREMIE Marie-Louise ; Mme MONLOUIS-NIRELLEP Maddly ; M. CARRIERE Pierre ; M. FARIAL Harold ; M. MARCEL Didier ; Mme LINON Gladys ; M. ISSA Jean-François ; Mme PENCHARD Marie-Luce ; M. PROCIDA Robert ; M. BROLIRON Jean-François ; Mme MONGE Dunia : **Conseillers Municipaux**.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme RICHARD Maryvonne, 1^{er} Adjoint au Maire (Procuration donnée à M. FARIAL Harold) ; Mme LACROIX Jénia, Conseiller Municipal (Procuration donnée à Mme PAISLEY Yanetti) ; M. EUGENE-SALZEDO Willy, Conseiller Municipal (Procuration donnée à Mme PENCHARD Marie-Luce) ; Mme GAUTHIEROT Franciane, Conseiller Municipal (Procuration donnée à M. BROLIRON Jean-François).

ABSENTS : Mme PETRO Sonia, 3^{ème} Adjoint au Maire ; Mme LAQUITAINE Liliane ; Mme RENE-GABRIEL Murielle ; M. PERAIN Franck ; M. GEOFFROY Luidji ; Mme GUILLAUME Myriam : **Conseillers Municipaux**.

Les 23 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme OTTO Julie, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**DELIBERATION PORTANT MODIFICATION DE LA DESIGNATION
DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE AU COMITE D'HYGIENE,
DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT) DE LA VILLE
DE BASSE-TERRE**

La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe

EXPOSE DES MOTIFS

Le Maire indique que par délibération n°09/2020 en date du 22 Juillet 2020, le Conseil Municipal a désigné les représentants de la collectivité au Comité d'hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) commun entre la Ville de Basse-Terre et le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S).

Cette instance a été créée par délibération du Conseil Municipal N°45/2014 en date du 22 Septembre 2014.

Le Maire rappelle que le CHSCT comprend des représentants du personnel et des représentants de la collectivité.

Le nombre de représentants titulaires du personnel et le nombre de représentants suppléants de chaque collègue a été fixé à CINQ (5) par délibération du Conseil Municipal en date du 21 Juin 2018.

De plus, par cette même délibération, il a été décidé de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la Collectivité égal à celui des représentants du personnel.

Le CHSCT est donc composé en nombre égal de 5 membres des représentants du personnel et de 5 membres de la collectivité.

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de modifier la désignation des représentants de la collectivité au sein du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), suite à la démission d'un membre.

L'Assemblée est invitée à en délibérer.

DISPOSITIF DECISIONNEL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT l'Exposé des Motifs ci-dessus ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32,33 et 33-1 ;

VU la loi 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue sociale ;

VU le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux Comités Techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

VU la délibération concordante n° 43/2014 en date du 22 septembre 2014 décidant de créer un Comité technique (CT) et un Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) entre la Ville de Basse-Terre et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;

VU la délibération N°45/2014 du 22 Septembre 2014 fixant la composition du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) ;

VU la délibération n° 26/2018 en date du 21 juin 2018 fixant le nombre de représentants du personnel et instituant le paritarisme au sein du comité technique de la Ville de Basse-Terre ;

VU la délibération n° 09/2020 en date du 22 Juillet 2020 désignant les membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) commun entre la Ville de Basse-Terre et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;

VU le procès-verbal en date du 04 Juillet 2020 constatant l'installation du Conseil Municipal ;

CONSIDERANT que les organisations syndicales ont été consultées le 25 Mai 2018 ;

APRES en avoir délibéré,

La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe

CONSEIL MUNICIPAL DU 23/ 09/ 2020 - DELIB N° 34/ 2020- REF : 4.1/ Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
 « DELIBERATION PORTANT MODIFICATION DE LA DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE AU COMITE
 D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT) DE LA VILLE DE BASSE-TERRE »

DÉCIDE A L'UNANIMITE, SOIT 27 VOIX POUR
 (dont 4 procurations/ Mme RICHARD Maryvonne ; Mme LACROIX Jénia ;
 M. EUGENE-SALZEDO Willy ; Mme GAUTHIEROT Franciane)

ARTICLE UNIQUE : DE DESIGNER les membres titulaires et suppléants composant le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) comme suit :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1.	Mme PETRO Sonia, Présidente	M. GENDREY Roland
2.	M. MIRRE Jocelyn	M. BOYAU Alex
3.	M. ISSA Jean-François	Mme LACROIX Jénia
4.	M. ATALLAH André	M. FARIAL Harold
5.	M. TABAR Patrice	M. MARCEL Didier

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Certifiée exécutoire, compte tenu de

Fait à Basse-Terre le

25 SEP. 2020

La transmission en Préfecture le

25 SEP. 2020

L'affichage et/ou la publication le

25 SEP. 2020

Et/ou la notification le

Fait à Basse-Terre le

25 SEP. 2020

Le Maire

André ATALLAH



Le Maire
André ATALLAH

